

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude HERZOG.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Nathalie REGNIER, Mireille TOURAILLES

MM. Elie CLEIZERGUES, Hugues ALORY, François GRANIER, Olivier PLANARD, Gérald RAMON  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Etait excusée :** Mme Virginie RAÏS CHAABANE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

## ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- Demande de subvention (DGE) pour le réseau d'assainissement
- Aménagement sécuritaire RD 123 : acquisition de terrains
- Attribution de compensation 2014
- Occupation illégale du domaine privé de la commune par une manade
- Informations diverses :
  - Réfection des façades de la Mairie
  - Travaux d'électricité à la Mairie
  - Décarbonation de l'eau potable
  - Transformateur ERDF
  - Assainissement : préparation du cahier des charges pour la délégation de service
  - PLU état d'avancement – projet de calendrier
- Questions diverses

### I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (10 votants) le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2013 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

### II. Demande de subvention (DGE) pour le réseau d'assainissement (2014/0001) :

#### Travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées Tranche 3 et 4

#### Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 09/09/2013 adoptant le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la RD6110.

L'opération est estimée à : 90 000 € HT soit 108 000,00 € TTC pour la 3<sup>ème</sup> tranche et 41500€ HT soit 49 800,00 € TTC pour la 4<sup>ème</sup> tranche.

Il propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Tranche 3	Tranche 4
Subvention du Département :	18 000,00 €	8 300,00 €
Subvention de l'Agence de l'Eau :	27 000,00 €	12 450,00 €
Subvention DETR2014 de l'Etat :	27 000,00 €	12 450,00 €
Fonds propres ou emprunt :	18 000,00 €	8 300,00 €

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## **III. Aménagement sécuritaire CD 123 : acquisition de terrains :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de l'aménagement sécuritaire le long du CD123 (route de Cannes). L'exécution de ce projet nécessite que la commune acquière une partie du terrain. Des contacts avec les propriétaires ont eu lieu et le géomètre doit procéder à la délimitation des nouvelles parcelles.

## **IV. Attribution de compensation 2014 (2014/0002) :**

### **Rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire soumet le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays de Sommières en date du 16 décembre 2013 et propose au Conseil Municipal d'approuver le dit rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la dite commission.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## **V. Occupation illégale du domaine privé de la commune par une manade :**

Une manade occupe certains terrains appartenant au domaine privé de la commune, en particulier les alentours de la chapelle de Jouffe et la citerne gallo-romaine. Monsieur le Maire a pris l'attache d'un avocat, M<sup>o</sup> Galtier, pour défendre les intérêts de la municipalité. Il a depuis été contacté par le manadier pour une rencontre. Le conseil désigne M. Olivier Planard pour assister M. le Maire.

## **VI. Informations diverses :**

### **A) Réfection des façades de la Mairie**

Un appel d'offres a été publié. La commission d'appel d'offres sera convoquée le 3 février 2014. Les travaux devraient commencer dans les meilleurs délais.

### **B) Travaux d'électricité à la Mairie**

L'entreprise DAUDET a reçu l'ordre de service et les travaux vont débiter.

### **C) Décarbonation de l'eau potable**

Une première réunion publique pour informer les abonnés et recueillir leurs observations s'est déroulée à Cannes et Clairan. Les retours ont été plutôt positifs.

### **D) Transformateur ERDF**

La première réunion de chantier est prévue le 5 février prochain.

### **E) Assainissement : préparation du cahier des charges pour la délégation de service**

#### **a) DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (2014/0003)**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune conclu avec la société SAUR France arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de MONTMIRAT au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public de la commune de MONTMIRAT, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement de la commune de MONTMIRAT pour une durée de 12 ans (échéance au 31 décembre 2023),
- ✓ **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## **b) CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (2014/0004)**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L.1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis comporte, outre Monsieur le Maire, trois membres titulaires et autant de suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (trois titulaires, trois suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## **F) PLU état d'avancement – projet de calendrier**

Il n'y a pas eu de nouvelle réunion de travail récemment.

## **VII. Questions diverses :**

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 50.